

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MAI 2015

Membres en exercice :	19	L'an deux mille quinze, le onze mai , à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.
Membres présents :	15	Date de la convocation : 07 mai 2015 .
Membres votants :	17	Présents : Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Fabrice MICHY, Christiane CAZIMAJOU, Claude VETIER, Doris GAUTHIER (Adjoints), Thierry RENAUD, Joseph ARBORE, Mariline RIDEAU, Yann SAGET, Stéphan MACHEFERT, Emeline ARONDEL, Maryline VALLADE, Marie-France THERON, Jean-Claude VACHER (Conseillers Municipaux).
		Absents avec délégation : Hélène BOUTIER (pouvoir à C. CAZIMAJOU), K. BALL ((pouvoir à J-C. PEREZ).
		Excusé : <i>Néant</i> .
		Absents : Marie-Claude MARQUETON, Philippe DUGOUA.
		Secrétaire de séance : Mariline RIDEAU.

PREAMBULE

Après avoir fait l'appel des conseillers municipaux, le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du lundi 13 avril 2015.

Les corrections suivantes sont apportées à ce compte-rendu :

- Délibération n°2015/22 : vote du budget de la Commune 2015 (au lieu de 2014) – observation de Mme THERON
- Délibération n°2015/23 : vote du budget de La Forge 2015 (au lieu de 2014) – observation de Mme THERON
- Délibération n°2015/24 : M. SAVARY, Député (au lieu de Sénateur) – Observation de Mme THERON
- Délibération n°2015/26 (statuts du SDEEG) : Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 (au lieu de 20005) – observation de M. ARBORE

Concernant l'intervention de M. VACHER, Mme THERON indique qu'il ne s'agit pas, au Chéret, de la salle informatique mais du local affecté à l'Office de Tourisme. Le Maire indique que les propos transcrits ont été fournis par M. VACHER lui-même.

Mme THERON se réjouit que la Commune investisse près de 500.000 €, notamment pour la réfection du chemin de Candaubas ; elle demande quand aura lieu la réunion avec les riverains. Le Maire lui indique que le dossier est actuellement entre les mains du Conseil Départemental.

M. VACHER indique qu'il n'est pas convoqué aux réunions de commissions dont il est membre.

Mme THERON tient à préciser que les 12.040 € versés par la Commune en 2014 à la CDC de PODENSAC ne sont pas une pénalité dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires mais une participation de solidarité entre communes ; cela a permis, notamment, de financer les bus de ramassage pour l'ALSH.

Mme THERON regrette l'arrêt du projet d'aménagement du B.I.T. Elle indique que les trois pays du Sud Gironde travaillent afin d'obtenir des subventions européennes dans la cadre de LEADER. La faible fréquentation indiquée par le Maire montre bien que ce projet n'était pas encore en ordre de marche. Elle indique que le tableau précisant les intérêts à « poursuivre le projet » ou à « arrêter le projet » prend en compte la totalité de la rénovation du Chéret et qu'il conviendrait de ne retenir que ce qui concerne le B.I.T. Elle indique que le prix exact est indiqué dans le dossier du FEADER.

Mme THERON s'étonne que la délibération n°2015/28, relative à la modification du tableau des postes budgétaires, qui a été délibérée à huis clos soit lue avec ce compte rendu.

► Précisions : Le Conseil d'Etat, dans son arrêt du 27 avril 1994 (Commune de RANCE contre CORONADO) précise : « *la circonstance qu'une séance se déroule à huis clos ne dispense pas de mentionner au PV et au registre des délibérations l'ensemble des questions abordées au cours de cette séance. Ils doivent être établis dans les mêmes conditions qu'en séance publique* ».

Mme THERON aurait souhaité connaître le nom des agents concernés par ces modifications de poste. Le Maire indique que les noms ont été communiqués lors de la réunion mais que la délibération ne peut comporter que les ouvertures de postes, la nomination sur ceux-ci faisant l'objet d'un arrêté nominatif du Maire.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté par 16 voix « Pour » et 1 abstention « Mme THERON ».

DELIBERATIONS

2015/29 - CREATION D'UN HALL D'ACCUEIL A L'ECOLE MATERNELLE

Le Maire informe le Conseil municipal que la création d'un hall à l'école maternelle permettra d'accueillir les enfants et leurs familles dans de meilleures conditions. Il rappelle que cette réalisation complétera les chantiers antérieurs de création d'une classe, d'un dortoir et de sanitaires à l'école maternelle.

Il rappelle que M. Jacques DURAND, architecte ayant réalisé les chantiers indiqués ci-dessus, a été désigné pour ce marché.

Le marché étant estimé à 47.083,34 € HT (56.500,00 € TTC) avant appel d'offres. Le Maire propose d'utiliser la procédure adaptée, conformément aux articles 26, 27 et 28 du Code des Marchés Publics.

M. VACHER demande si l'accès au puits de jour a été modifié pour en permettre l'entretien. Le Maire répond affirmativement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la procédure adaptée pour la consultation publique en vue de la réalisation d'un hall d'accueil à l'école maternelle et autorise le Maire à initier et à signer toutes les pièces et formalités nécessaires à la réalisation de ce marché.

2015/30 - CREATION D'UN HALL A L'ECOLE MATERNELLE : MISSION DE COORDINATION S.P.S.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre du marché de création d'un hall à l'école maternelle, il convient de désigner un coordinateur S.P.S. car plusieurs entreprises interviennent. Il fait part des propositions qu'il a reçues, soit :

- Société DEKRA : 1.540,00 € HT

- Société APAVE : 1.564,00 € HT

La Société QUALICONSULT a été consultée mais n'a pas déposée d'offre.

Il indique que la Société DEKRA a suivi les chantiers de création d'une classe, d'un dortoir, de sanitaires à l'école maternelle

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la proposition de la Société DEKRA pour un montant de 1.540,00 € HT et autorise le Maire à signer le contrat ainsi que toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

2015/31 - CREATION D'UN HALL A L'ECOLE MATERNELLE : MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

Le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre du marché de création d'un hall à l'école maternelle, il convient de désigner un bureau de contrôle technique car il s'agit d'un local accueillant du public. Il fait part des propositions qu'il a reçues :

- Société APAVE : 2.975,00 € HT

- Société QUALICONSULT : 1.965,00 € HT

La Société DEKRA a été consultée mais n'a pas déposée d'offre.

Le Maire indique que la Société APAVE a suivi les chantiers de création d'une classe, d'un dortoir et de sanitaires à l'école maternelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la proposition de la Société QUALICONSULT pour un montant de 1.965,00 € HT (les missions assurées seront : Mission L : solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables ; Mission SEI : sécurité des personnes dans les ERP et IGH ; Mission Hand ERP : accessibilité des établissements recevant du public aux personnes handicapées, y compris attestation d'accessibilité) et autorise le Maire à signer le contrat ainsi que toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

2015/32 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme CAZIMAJOU, Adjointe en charge des associations, fait part des propositions de subventions à accorder pour 2015.

M. VACHER s'étonne de la baisse de la subvention à La Clé des Vignes. Mme RIDEAU lui indique que cette subvention, à elle-seule, représentait 28% du montant total des subventions accordées en 2014. Mme GAUTHIER indique que des subventions importantes ont été versées à cette association par le passé afin de l'aider à acquérir du matériel ; le matériel a été acquis mais la subvention n'avait pas été baissée. Mme THERON indique que la subvention permettait à La Clé des Vignes d'avoir des cotisations modérées, ce qui permettait à des familles plus modestes de pratiquer la musique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix « Pour » et 1 abstention (Mme THERON, car elle pense que la baisse est trop importante) décide d'attribuer, au titre de l'année 2015, les subventions suivantes :

Association	Attribution 2014	Attribution 2015
ADELFA	200	150
Anciens combattants (section cantonale PG-CATM)	0	0
Anciens combattants (AFN)	300	300
ARRREUH	700	0
Boules lyonnaises de PORTETS	1300	1500
CAP section athlétisme	1500	1400
CAP section gymnastique volontaire	800	800
CAP section judo aikido	2000	2400
Club "Bel automne"	1500	1100
CAP section tennis	1500	1200
Club Omnisport Portésien (COP)	250	250
Culture et Loisirs		200
Florigraves		200
GDSA (lutte contre les frelons asiatiques)	200	150
La Clé des Vignes	8000	6500
Le Guidon Portésien	2500	2200
MLCA - BEAUTIRAN	300	200
PORTENSIS	500	0
S.C.P.L. football club	3000	2600
Syndicat de chasse de PORTETS	600	500
Parents d'élèves "Les Mainatjons"	600	600
PORTETS Accueil		0
PORTETS en fête	300	800
Temps libre Vireladais	300	200
Thalie	1500	1000
Vent, terre et mer		0
Voix fluviales		0
Subventions exceptionnelles accordées :		
PORTENSIS	597	
TOTAL	28447	24250

M. PEREZ précise que la subvention accordée aux Anciens Combattants concerne deux associations A.F.N : la F.R.S.O. (Fédération Régionale du Sud-Ouest) et l'U.N.C. (Union Nationale des Combattants). La subvention accordée est répartie de manière interne, entre ces deux associations

2015/33 - ESPACE CULTUREL LA FORGE : REVISION DES TARIFS DE LOCATION

Le Maire rappelle que, lors de la séance du Conseil municipal du 02 mars 2015, il a été procédé à la révision des tarifs de location de l'Espace culturel La Forge (délibération n°2015/15). Toutefois, des précisions doivent être apportées en ce qui concerne la location aux entreprises, aux associations et comités d'entreprises.

M. VACHER demande si les associations locales bénéficient toujours d'une gratuité annuelle ; réponse affirmative du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, modifie, à l'unanimité, ainsi qu'il suit, la délibération n°2015/15 du 02 mars 2015 :

1/Location aux particuliers : pas de modifications.

2/Location aux entreprises :

	1 jour		2 jours		Par jour supplémentaire	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Foyer seul (inclus tables et chaises) Samedi, dimanche et jours fériés	1.050,00 €	1.260,00 €	1.470,00 €	1.764,00 €	350,00 €	420,00 €
Foyer seul (inclus tables et chaises) Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi – Moins de 70 personnes	500,00 €	600,00 €	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Foyer seul (inclus tables et chaises) Le 31 décembre	1.600,00 €	1.920,00 €	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Forfait ménage	150,00 €	180,00 €	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Foyer + salle de spectacle (+ régisseur 4 heures consécutives et ménage)	2.200,00 €	2.640,00 €	2.600,00 €	3.120,00 €	400,00 €	480,00 €

3/Location aux associations et comités d'entreprises :

	PORTETS		HORS PORTETS	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Foyer seul (inclus tables et chaises) Samedi, dimanche et jours fériés	208,34 €	250,00 €	875,00 €	1.050,00 €
Foyer seul (inclus tables et chaises) Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi Moins de 70 personnes	Sans objet	Sans objet	416,67 €	500,00 €
Foyer seul (inclus tables et chaises) Le 31 décembre	1.000,00 €	1.200,00 €	1.208,34 €	1.450,00 €
Forfait ménage	125,00 €	150,00 €	125,00 €	150,00 €
Journée supplémentaire	125,00 €	150,00 €	200,00 €	240,00 €
Foyer + salle de spectacle (+ régisseur 4 heures consécutives et ménage)	1.041,67 €	1.250,00 €	1.500,00 €	1.800,00 €
Journée supplémentaire	133,34 €	160,00 €	500,00 €	600,00 €

4/Location aux collectivités publiques (Etat, Régions, Départements, Communes, Communautés de communes, Etablissements publics) : pas de modifications.

2015/34 - TRAVAUX DIVERS SUR VOIRIE : DEMANDES DE SUBVENTION

Le Maire informe le Conseil municipal des divers travaux de voirie à envisager, soit :

- Réaliser un béton balayé devant les tribunes du stade, afin de protéger la piste en tartan des projections de grave ;
- Installer des grilles de caniveau autour de la piste d'athlétisme ;
- Réfection de divers parkings ;
- Réfection de trottoirs sur la RD 1113 (devant le photographe).

Ces projets, dont le coût estimatif s'élève à 23.102,80 € HT, peuvent bénéficier d'une subvention parlementaire de 10.000,00 € de la part de M. SAVARY, Député de la Gironde. Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve les divers travaux de voirie, tels que définis par le Maire et autorise le Maire à solliciter l'attribution de la subvention parlementaire de 10.000,00 € proposé par M. SAVARY, Député de la Gironde, et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet ;

2015/35 - CONSTRUCTION D'UN TENNIS COUVERT : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le Maire rappelle que, par délibération n°2013/74, le Conseil municipal avait retenu M. Jacques DURAND comme maître d'œuvre pour la réalisation d'un tennis couvert au stade Mansenqual avec un taux de rémunération de 6.5% du montant des travaux.

Le montant prévisionnel des travaux était évalué à 150.700,00 € HT, soit une rémunération prévisionnelle de 9.795,50 € HT.

M. RENAUD indique que, lors de notre installation, notre nouvelle équipe municipale a revu ce projet et ajouté certains éléments (extension pour créer un club house, réseaux...). Le coût prévisionnel s'établit à ce jour à 208.295,00 € HT. La rémunération du maître d'œuvre est donc modifiée et passe à 13.539,18 € HT. Il convient que le Conseil municipal valide l'avenant contractualisant cette modification.

M. VACHER intervient pour indiquer qu'il a entendu dire que le boulodrome pourrait accueillir un terrain de tennis ; il rappelle qu'une convention a été signée avec le Conseil Régional précisant les conditions d'utilisation du boulodrome, compte-tenu des subventions qui ont été accordées pour sa construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre de M. Jacques DURAND portant la rémunération prévisionnelle à 13.539,18 € HT et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

2015/36 - BUDGET DE LA FORGE : D.M. N° 2

Le Maire informe le Conseil municipal que, sur demande de la Trésorerie de PODENSAC, il convient de régulariser des écritures d'amortissements de 2014 relatives aux subventions versées par le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie le budget comme suit :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre / article	Montant	Chapitre / article	Montant
022 / 022 : dépenses imprévues	+30,00 €	042 / 777 : subventions d'investissement transférées	+30,00 €
	30,00 €		30,00 €

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre / article	Montant	Chapitre / article	Montant
040 / 13913 : subventions du Département	+30,00 €		
21 / 2188 / 10001 : achat matériel	-30,00 €		
	0,00 €		0,00 €

2015/37 - BUDGET DE LA COMMUNE : D.M. N° 1

Le Maire informe le Conseil municipal que, sur demande de la Trésorerie de PODENSAC, il convient de régulariser des écritures d'amortissements de 2013 et 2014 relatives aux études de pose de ralentisseurs et d'accessibilité pour les handicapés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix « Pour » et 1 Abstention (Mme THERON) modifie le budget comme suit :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre / article	Montant	Chapitre / article	Montant
042 / 6811 : dotations aux amortissements	+521,46 €		
022 / 022 : dépenses imprévues	-521,46 €		
	0,00 €		0,00 €

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre / article	Montant	Chapitre / article	Montant
020 / 020 : dépenses imprévues	+521,46 €	040 / 28031 : frais d'études	+521,46 €
	521,46 €		521,46 €

QUESTIONS DIVERSES

► Le Conseil municipal a procédé au tirage au sort, sur la liste électorale, des personnes à inscrire sur la liste préparatoire des jurés d'Assises 2016 :

- Bureau n°1 :
 - N°107 : M. Stéphane BROSSIER
 - N°146 : M. André CHADOURNE
 - N°419 : M. Christian HERVE
- Bureau n°2
 - N°221 : M. Hubert DE LA BICHE
 - N°662 : Mme Pascale PORTET, épouse CAHUZAC
 - N°913 : M. Maxime FISCHESSE

► Mme RIDEAU, revenant sur la subvention à La Clé des Vignes, indique que les autres communes donnent peu. Peut-être que l'association devrait envisager des cotisations tenant compte du quotient familial.

► Mme THERON demande à ce que les affichoirs du cimetière soient nettoyés. Le Maire répond que cela est prévu

► M. VACHER fait part d'une rumeur qui circule dans la commune sur le licenciement d'un agent. Le Maire indique qu'il faut se méfier des rumeurs ; cela fait certainement suite aux questions posées par M. MACHEFERT, à titre informatif, lors du dernier Conseil municipal. Le Maire précise qu'aucun licenciement n'est en cours à ce jour.

► M. VACHER demande à ce que tous les Conseillers municipaux soient informés lorsqu'il y a un décès dans la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20H20.